BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2183

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

499 237 824 RCS Toulon.
CAR EVOLUTION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 139035.00 EUR.
Adresse : 86, Allée Des 4 Chemins, 83130 La Garde.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA GARDE du 30 juin 2026, La société CAR EVOLUTION, société par actions simplifiée au capital de 139 035 euros, dont le siège social est 86 Allée des Quatre Chemins, 83130 LA GARDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 499 237 824, et la société HOLDING H.B., société par actions simplifiée au capital de 5 271 520 euros, dont le siège social est 86 Allée des Quatre Chemins, 83130 LA GARDE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULON sous le numéro 808 382 030, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CAR EVOLUTION par la société HOLDING H.B. La société CAR EVOLUTION ferait apport à la société HOLDING H.B. de la totalité de son actif, soit 320 813 euros, à charge de la totalité de son passif, à savoir 242 581 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 78 232 euros. La société HOLDING H. B. détenant la totalité des 3 900 actions composant le capital social de la société CAR EVOLUTION, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de CAR EVOLUTION détenues par HOLDING H.B., ni boni ni mali de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CAR EVOLUTION depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société HOLDING H.B. La société CAR EVOLUTION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de TOULON au nom des deux sociétés le 30 JUIN 2026 pour être annexé au Registre du Commerce et des Sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de Commerce compétent. Pour avis.